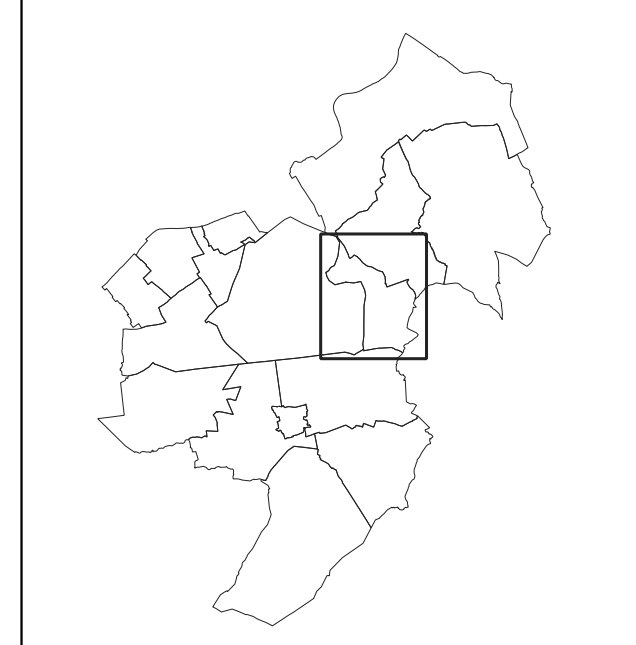


- Thoury
- Territoire communal
- Règlement graphique

4.3 TH01



Historique des procédures impactant le règlement graphique :
 - Elaboration approuvée le 2 mars 2020
 - Mise en compatibilité n°1 approuvée le 19 décembre 2022
 - Révision attéguée n°1 approuvée le 1 juillet 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Chambord en date du 2 février 2026 approuvant la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Président,
Gilles CLÉMENT

Terr&Am
1bis, rue Nicéphore Niepce
45700 VILLEMANDIEUR
Tel : 02.38.89.87.79
Mail : urbanisme@terr-am.fr

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
22, Avenue de la Sablière
41250 BRACIEUX
Tel : 02.54.46.53.80
Mail : contact@grandchambord.fr

Echelle : 1/10000
0 100 200 m

Source :
DGI - Cadastre
Droits réservés - 2025

- Délimitation de zone**
- Uap - Zone urbaine patrimoniale
 - Ub - Zone urbaine périphérique des coeurs de ville des pôles relais
 - Uc - Zones périphériques des bourgs et des villages, et hameaux
 - Uet - Secteur touristique à Bracieux
 - Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique
 - Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles
 - Uec - Secteur d'activités mixtes avec commerces
 - Up - Zone urbaine paysagère
 - AU - Zone de développement urbain
 - AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique
 - AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole
 - AUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale
 - AUms - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social
 - AUT - Zone d'aménagement à vocation touristique
 - AUth - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golifiques
 - AUtg - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfs
 - A - Zone à vocation agricole
 - Ap - Secteur agricole paysager
 - N - Zone naturelle
 - Nc - Secteur de château
 - Nch - Secteur du domaine national de Chambord
 - Ndh1 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Château et dépendance
 - Ndh2 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Secteur dit "des Bordes"
 - Nj - Secteur de jardin
 - NL - Secteur naturel de loisirs

- Qualité architecturale, urbaine et paysagère**
- Elément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Espace boisé classé (L 113-2, L 421-4 du Code de l'Urbanisme)
 - Trame jardin (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone agricole protégée (L 112-2 du Code Rural)
 - Secteur d'allée inondation
- Mixité fonctionnelle**
- Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
 - Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (L 151-6 / L 151-7 du Code de l'Urbanisme)
 - Rayon de 2 km de maîtrise de l'urbanisation autour du centre nucléaire de production d'électricité
 - Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
 - Secteur d'allée inondation

- Éléments cadastraux**
- Surface bâtie
 - Limite parcellaire
 - Emprise de cimetière
 - Surface en eau
 - Limite Communale

